



Saint Genix sur Guiers,  
Le jeudi 8 septembre 2022

**Le chef d'établissement**

aux

Parents d'élèves du collège

## ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### I) ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Dans chaque établissement du second degré, siège un Conseil d'Administration qui discute et décide des actions à entreprendre. Il est également informé du fonctionnement matériel et pédagogique de l'établissement. Son importance est capitale car aucune décision importante n'est prise sans son avis. Le Principal le préside, le convoque au moins une fois par trimestre.

Les membres du Conseil d'administration représentent :

- 1) Les usagers : parents d'élèves et élèves (7 parents + 3 élèves).
- 2) Les personnels : personnel enseignant, d'éducation, administratif, d'intendance et de service (7 enseignants + 3 ATOSS).
- 3) La Direction du collège, les élus de la commune siège et la collectivité de rattachement (Conseil Général) ainsi que des personnalités qualifiées (10 sièges).

Chaque année, au début du premier trimestre, sont organisées les élections des représentants des deux premiers groupes représentés au C.A.

**La liste des candidats devra être déposée au secrétariat au plus tard le 20/09/22**

### II) ORGANISATION DES ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES : (7 sièges)

Chaque parent est électeur et éligible. Vous devez voter pour la liste complète (pas de nom rayé, ni de rajout)

① : Vous voterez uniquement par correspondance :

DU LUNDI 3 OCTOBRE AU VENDREDI 07 OCTOBRE 2022 16h

Le matériel de vote sera distribué aux élèves au plus tard le 30/09/22

Le chef d'établissement

B.LEFEVRE

